

Avis du Comité des régions — Stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR)

(2014/C 271/08)

Rapporteur Gian Mario SPACCA (IT/ALDE), Président de la région des Marches

Texte de référence COM(2014) 357 final

SWD(2014) 190 final

SWD(2014) 191 final

I. RECOMMANDATIONS POLITIQUES

LE COMITÉ DES RÉGIONS

1. accueille favorablement les conclusions du Conseil européen de décembre 2012 qui invitent la Commission à présenter une stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) avant la fin de l'année 2014. Cette décision avait été recommandée par le Comité dans son avis d'initiative sur le thème «*Coopération territoriale dans le bassin méditerranéen à travers la macrorégion adriatico-ionienne*», adopté le 11 octobre 2011 ⁽¹⁾;

2. souscrit à la définition, approuvée par le Conseil européen, selon laquelle une stratégie macrorégionale est un cadre intégré qui concerne les États membres et les pays tiers situés dans la même zone géographique, qui relève des défis communs et qui fournit des solutions grâce à une coopération accrue en matière de cohésion économique, sociale et territoriale ⁽²⁾;

Intégration de l'Union européenne et dimension externe

3. salue la proposition EUSAIR, qui s'adresse à quatre États membres de l'Union européenne (la Croatie, la Grèce, l'Italie et la Slovénie) et quatre pays tiers (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie), et apportera une contribution importante à l'intégration dans l'Union européenne des pays candidats/candidats potentiels à l'adhésion dans la région. Le volet «*intégration*» apporte une importante valeur ajoutée à cette stratégie macrorégionale ⁽³⁾;

4. met en évidence les aspects relatifs à la réconciliation, à la sécurité et à la stabilité dans la région adriatique et ionienne qui passent par la coopération avec des pays tiers, qui pourraient être intégrés dans cette macrorégion à l'avenir; à cet égard, souligne le rôle de premier plan des collectivités territoriales dans la promotion de la démocratie, de la décentralisation, d'une plus grande autonomie locale et régionale et du renforcement des capacités;

5. observe que la stratégie adriatico-ionienne pourrait constituer une ouverture en direction d'une approche et d'une stratégie plus intégrées englobant l'ensemble du bassin méditerranéen, comme le souligne le Parlement européen ⁽⁴⁾;

6. note que l'ARLEM (l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne) préconise également une approche macrorégionale pour l'ensemble du bassin méditerranéen sur la base du développement de trois zones macrorégionales intégrées, à savoir la Méditerranée occidentale, l'adriatique-ionienne et la Méditerranée orientale ⁽⁵⁾;

Gouvernance à multiniveaux

7. rejoint les conclusions du Conseil «Affaires générales» d'octobre 2013 sur la nécessité de revoir les systèmes de gouvernance des macrorégions et accueille favorablement le rapport publié par la Commission européenne le 20 mai 2014, tout comme la communication de la Commission européenne relative à la stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique-ionienne en date du 17 juin 2014; partage en outre le point de vue du Conseil en ce qui concerne l'importance de la responsabilité et de l'adhésion des pays concernés, ce qui nécessite un renforcement des acteurs régionaux et locaux concernés ainsi qu'un engagement à long terme par les parties prenantes ⁽⁶⁾; plaide par ailleurs en faveur d'une participation accrue des régions et du Comité des régions non seulement à la phase de mise en œuvre, mais aussi à celle de coordination aux côtés de la Commission européenne; reconnaît à cet égard que le plan d'action devrait prévoir une structure de la gouvernance s'appuyant sur des coordinateurs pour chaque pilier, issus des ministères compétents, et souligne que ces derniers pourraient également venir des instances régionales;

⁽¹⁾ CdR 168/2011 fin.

⁽²⁾ COM(2013) 468 final.

⁽³⁾ COM(2013) 468 final.

⁽⁴⁾ Résolution du PE P7_TA(2012)0269.

⁽⁵⁾ Rapport CdR/ARLEM 2013/02318.

⁽⁶⁾ COM(2013) 468 final.

8. insiste sur l'importance d'une gouvernance intelligente coordonnée dotée de quatre niveaux de gouvernance interdépendants: un rôle politique fort soutenant un processus décisionnel clair dans les pays participants — facilité par la Commission européenne avec le soutien du Comité des régions — une bonne coordination, un accord sur la mise en œuvre territoriale et une adhésion largement partagée;

9. souligne que l'EUSAIR nécessite une impulsion politique forte et que l'initiative adriatique-ionienne, formée par les huit ministres des affaires étrangères des pays concernés, peut jouer un rôle majeur de coordination à cet égard; par ailleurs, l'EUSAIR requiert une plateforme de gouvernance à multiniveaux, et les collectivités territoriales peuvent apporter les compétences de haut niveau nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace des projets dans le cadre d'une approche macrorégionale intégrée;

10. réclame un renforcement du rôle des collectivités territoriales dans la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie;

11. signale à cet égard que le groupe interrégional «Région adriatique et ionienne» du Comité des régions a été créé le 30 janvier 2013 pour soutenir la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie adriatique-ionienne avant la fin 2014 et pour promouvoir une identité commune pour la région adriatique et ionienne afin d'affirmer tout le potentiel de celle-ci;

12. constate que ce «mandat» donné par le Conseil européen à la Commission est le fruit des efforts conjoints des pays de la région. Il repose sur plusieurs initiatives, dont l'initiative adriatique-ionienne (IAI), qui a été lancée par la déclaration d'Ancône en l'an 2000, et sur d'autres forums et réseaux adriatico-ioniens, tels que le Forum des villes des mers Adriatique et Ionienne, le Forum des chambres de commerce de la zone adriatique et ionienne, le réseau universitaire «Uniadriion» et l'eurorégion adriatico-ionienne;

13. souligne qu'il est possible de satisfaire les besoins des collectivités territoriales au moyen d'une approche ascendante, fondée sur la gouvernance à multiniveaux, afin d'aborder les problèmes et les défis communs à la région adriatico-ionienne et de trouver des solutions faisant l'objet d'un large consensus; c'est la clef du succès de cette stratégie de l'Union européenne;

La région adriatico-ionienne, défis à relever et tâches à accomplir

14. convient que l'objectif principal de la stratégie proposée est de promouvoir une prospérité économique et sociale durable et de créer de la croissance et de l'emploi dans la région conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020, en améliorant son attractivité, sa compétitivité et sa connectivité tout en préservant l'environnement et les écosystèmes côtiers et marins;

15. se félicite de l'adoption par la Commission de la communication intitulée «Une stratégie maritime pour la mer Adriatique et la mer Ionienne»⁽⁷⁾, qui a été intégrée dans la stratégie EUSAIR;

16. accueille favorablement le champ d'application et le contenu des quatre piliers de la stratégie EUSAIR, qui découlent d'une vaste consultation des parties prenantes dans la région, à savoir: la croissance bleue, la connectivité de la région, la qualité de l'environnement et le tourisme durable; se félicite de la prise en compte de la communication dans les questions transversales liées au renforcement des capacités et à la R&D, à l'innovation et aux PME;

17. invite la Commission européenne à procéder à une évaluation de base de la situation macroéconomique et de l'impact de la stratégie EUSAIR comme première étape sur la voie du renforcement des capacités, facilitant la mise en œuvre de la stratégie et mettant en pratique les quatre piliers/actions prioritaires afin de mieux cibler les objectifs et de mesurer les progrès en la matière;

18. préconise de mettre davantage l'accent sur la cohésion sociale et territoriale et sur les problèmes majeurs qui ne peuvent être traités efficacement par les pays seuls, notamment la santé, le vieillissement actif, les disparités dans les conditions démographiques et économiques entre les pays de la région et en leur sein, ainsi que les problèmes liés à la sécurité, au crime organisé, à l'immigration clandestine, à la délocalisation d'entreprises et au chômage des jeunes. Il conviendrait de traiter ces questions sur l'ensemble des quatre piliers en vue d'atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive conformément aux politiques et objectifs de la stratégie Europe 2020, et de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la région adriatico-ionienne;

19. suggère de dresser le bilan des expériences des stratégies pour la Baltique et le Danube, et de tenir un forum EUSAIR annuel afin de faciliter le dialogue économique et social et une large adhésion à la stratégie adriatico-ionienne en associant réellement les acteurs économiques et sociaux (syndicats, organisations d'employeurs, ONG, organisations de jeunesse, associations de la société civile, etc.);

⁽⁷⁾ COM(2012) 713 final.

Financement

20. se félicite de la possibilité d'intégrer la stratégie EUSAIR dans la nouvelle génération de documents de planification et de programmation 2014-2020 des Fonds structurels et d'investissement européens (ESI) et des fonds relevant de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) — l'accord de partenariat, les documents de stratégie de l'IAP et les programmes opérationnels — ainsi que dans l'ensemble des politiques et des programmes pertinents de l'Union européenne, tels que Horizon 2020, COSME, etc.;

21. constate que le règlement portant dispositions communes (RDC), le règlement sur la coopération territoriale européenne (ETC) et le règlement IAP offrent de réelles perspectives pour la stratégie EUSAIR étant donné qu'ils exigent que tous les fonds ESI et IAP intègrent les priorités macrorégionales;

22. souligne qu'il faut associer davantage les collectivités locales et régionales au recensement des projets prioritaires pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne; se réjouit du fait que dans la communication de la Commission relative à l'EUSAIR, la gestion du risque de catastrophes naturelles figure parmi les principes horizontaux communs aux quatre piliers, et demande que le plan d'action évolutif accorde davantage d'attention aux questions horizontales telles que la migration, le droit à la santé et la formation administrative par l'intermédiaire de la Haute école de formation adriatique-ionienne;

23. demande que les institutions financières européennes et internationales, notamment la BEI, la BERD et la Banque mondiale, soutiennent activement la stratégie, à l'instar du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux;

24. suggère de créer un mécanisme de réalisation en coopération avec la BEI et des organes financiers internationaux afin de permettre la soumission de «projets finançables»⁽⁸⁾;

25. demande que le cofinancement privé soit pris en compte avec les financements disponibles;

26. reconnaît la règle dite des «trois non» (pas de nouveau règlement, pas de nouvelles institutions et pas de fonds supplémentaires) et met en avant celle des «trois oui», dont font état de nombreux forums: oui à des financements plus complémentaires, à l'amélioration de la coordination institutionnelle et à la définition de nouveaux projets;

27. souligne que le soutien financier octroyé au niveau de l'Union européenne au titre de l'assistance technique liée aux stratégies macrorégionales s'est d'ores et déjà imposé comme un atout important pour la stratégie de la mer Baltique, et qu'il devrait être étendu à la stratégie macrorégionale adriatico-ionienne; demande la création d'une ligne budgétaire spécifique pour l'assistance technique à la macrorégion adriatico-ionienne, en suivant l'exemple de la ligne budgétaire créée pour la macrorégion Baltique et celle du Danube à hauteur de 2,5 millions d'euros de crédits d'engagement et de paiement chacune en 2014;

Communication

28. invite à mettre davantage l'accent sur la communication en tant que question transversale afin de stimuler l'appropriation par l'opinion publique de la stratégie macrorégionale et de favoriser un renforcement de la gouvernance, comme souligné dans la «Contribution du groupe interrégional adriatico-ionien du Comité des régions à la consultation des parties prenantes», datée du mois de décembre 2013 et adressée à la Commission européenne;

29. insiste sur l'utilisation de la communication afin de sensibiliser la société civile à ce que cette stratégie représente pour les citoyens et à sa valeur ajoutée s'agissant de renforcer l'identité de la région adriatique-ionienne;

Renforcement des capacités

30. convient que le renforcement des capacités constitue une question transversale pertinente si l'on veut assurer le succès de la stratégie EUSAIR, la région adriatico-ionienne couvrant un vaste territoire qui englobe des pays de l'Union européenne, ainsi que des pays candidats et candidats potentiels, dotés de structures administratives différentes;

31. observe que les pays de l'Union européenne et les pays tiers doivent améliorer les compétences et les capacités afin de trouver des solutions intelligentes, durables et inclusives aux problèmes communs en matière de gestion des ressources humaines, de relations internationales, etc. Une mesure possible consisterait à créer une haute école d'administration adriatico-ionienne similaire à l'ENA en France (École nationale d'administration), où les fonctionnaires de la région pourraient acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires à la gouvernance à multinationaux, leur permettant de mettre en œuvre des processus innovants dans l'administration publique;

⁽⁸⁾ COM(2011) 381 final.

32. considère que la construction d'une région adriatico-ionienne durable permettant d'instaurer un dialogue pacifique et une coopération efficace doit inévitablement prévoir une participation cohérente des jeunes des régions concernées; invite dès lors les États membres et la Commission européenne à promouvoir, à faciliter et à améliorer la mise en œuvre des programmes existants de mobilité pour les jeunes dans la région concernée par la stratégie EUSAIR;

33. souligne qu'il conviendrait de considérer les questions politiques urgentes pertinentes pour la région, telles que la migration, comme un facteur d'intégration et une source d'emploi qui aide la région adriatico-ionienne et l'ensemble de la région méditerranéenne à relever des défis majeurs;

34. souligne que la sécurité représente un autre sujet majeur de préoccupation qui ne peut être traité par les pays seuls et invite la Commission européenne à prévoir des actions spécifiques afin d'aborder cette question à travers les quatre piliers de la stratégie;

35. accueille favorablement la communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, intitulée «An open and secure global maritime domain: elements for a European Union maritime security strategy» (Pour un domaine maritime ouvert et sécurisé: éléments pour une stratégie de l'Union européenne en matière de sécurité maritime)⁽⁹⁾, qui souligne que les intérêts maritimes de l'Europe sont naturellement liés au bien-être, à la prospérité et à la sécurité de ses citoyens et de ses communautés;

36. signale que le bien-être des citoyens est fondamental pour le développement harmonieux de la région; souligne qu'il convient de coordonner les services de soins de santé et les efforts de recherche afin de garantir l'efficacité du secteur de la santé;

Croissance bleue

37. souligne la pertinence des thèmes «pêche et aquaculture», «technologie bleue» et «secteurs marins et maritimes»;

38. accueille favorablement la directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières⁽¹⁰⁾ et invite instamment la Commission européenne à prendre le pouls de cette directive lorsqu'elle prévoit des actions spécifiques dans la région adriatico-ionienne;

39. souligne que la gouvernance à multiveaux des parties prenantes participant à la croissance marine et maritime est un facteur crucial pour la gestion efficace de la zone adriatico-ionienne par la mise en place de règles et de protocoles communs en matière de pêche et de préservation des stocks halieutiques, ainsi que de systèmes et de procédures de gestion normalisés;

40. relève que l'éco-innovation, assortie d'une modernisation de la pêche et de l'aquaculture ainsi que (en rapport étroit avec le deuxième pilier) du transport maritime et des ports avec leurs infrastructures de l'arrière-pays et leurs pôles d'activité maritime sont essentiels pour garantir l'exploitation rationnelle des ressources marines et des systèmes maritimes. L'utilisation d'une marque commune pour les produits de la pêche de haute qualité et traçables pourrait constituer un outil majeur de promotion de la région;

Connectivité de la région

41. insiste sur la pertinence des thèmes «transport maritime», «arrière-pays intermodal» et «réseaux énergétiques», et sur l'importance d'améliorer les infrastructures TIC immatérielles. Le «nuage adriatico-ionien» offre un moyen de connecter les plateformes existantes afin de normaliser les processus et protocoles partagés, de garantir l'efficacité du transport intermodal des marchandises et des passagers, et de faciliter les services, la protection de l'environnement et la sécurité maritime;

42. souligne que la région adriatico-ionienne doit améliorer l'accès de l'Europe du Sud-Est au reste du monde, y compris la région méditerranéenne, en élargissant le corridor Baltique — Adriatique le long de la côte adriatique. Les systèmes de transport intermodal dans la région doivent être renforcés pour améliorer la position de celle-ci en tant que plateforme de transit dans un cadre international;

Qualité de l'environnement

43. souligne la pertinence des thèmes «biodiversité marine», «pollution des mers» et «habitats terrestres transnationaux et biodiversité»;

⁽⁹⁾ JOIN(2014) 9 final.

⁽¹⁰⁾ COM(2013) 133 final.

44. met en avant le fait que la région adriatico-ionienne doit préserver les habitats et les écosystèmes et relever les défis posés par le changement climatique au moyen d'une gouvernance à multiniveaux intégrée qui associe l'ensemble des parties prenantes dans un processus partagé et intégré;

45. signale que la Méditerranée est une mer semi-fermée, qui présente le taux de renouvellement des eaux le plus faible au monde, et qu'elle requiert une protection élevée de son écosystème délicat et des projets expérimentaux avancés;

46. accueille favorablement la stratégie de l'Union européenne relative à l'adaptation au changement climatique d'avril 2013 ⁽¹¹⁾, qui encourage l'échange de bonnes pratiques et le développement de plans d'action macrorégionaux comme exemples d'approches globales permettant de mieux évaluer les risques et les vulnérabilités;

Tourisme durable

47. souligne la pertinence des thèmes «produits et services touristiques diversifiés» et «gestion du tourisme durable», qui découlent de la consultation des parties prenantes qui s'est déroulée lors de la conférence d'Athènes;

48. relève que l'attractivité de la région est principalement représentée par le tourisme comme l'un des principaux secteurs de croissance et un facteur majeur de développement de son économie maritime et intérieure. L'expansion du secteur exige une gouvernance à multiniveaux qui associe les pouvoirs nationaux, régionaux et locaux, ainsi que l'ensemble des acteurs territoriaux, allant des chambres de commerce aux universités;

49. souligne que, grâce à la mise en valeur des trésors naturels, culturels et historiques partagés, des produits agroalimentaires de haute qualité, des traditions d'accueil de niveau professionnel et des paysages attrayants au moyen d'une marque adriatico-ionienne, le tourisme peut représenter un important levier pour la croissance durable, l'emploi des jeunes et l'intégration sociale étant donné qu'à l'heure actuelle, «la moitié des emplois et de la valeur ajoutée du tourisme côtier européen se situent en Méditerranée» ⁽¹²⁾;

Conclusions

50. insiste sur l'importance de fonder cette troisième stratégie macrorégionale sur l'expérience des stratégies macrorégionales existantes afin de développer une nouvelle coopération innovante et intelligente ainsi qu'une approche de gouvernance à multiniveaux expérimentale et novatrice selon le principe d'«apprentissage par la pratique», tout en cherchant des synergies et l'échange de pratiques avec d'autres stratégies de l'Union européenne;

51. souligne la pertinence de la stratégie EUSAIR pour donner un nouvel élan à la résolution des problèmes communs à la région et à la promotion d'une prospérité économique et sociale durable, s'agissant plus particulièrement du développement de la croissance et de l'emploi, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020, en améliorant son attractivité, sa compétitivité et sa connectivité afin de faire de la région adriatico-ionienne une importante plaque tournante;

52. invite instamment la Commission européenne à jouer un rôle essentiel au sein d'une plateforme innovante de coordination et de mise en œuvre dotée d'une gouvernance à multiniveaux et dans laquelle les décisions sont partagées pour garantir l'engagement politique et l'implication des parties prenantes aux niveaux européen, national, régional et local, conformément au principe de subsidiarité; le secteur privé et la société civile devraient s'employer à garantir une adhésion large et adéquate à la stratégie au moyen d'une communication descendante et ascendante, de la responsabilisation et de résultats transparents, par exemple, sous la forme d'un portail de données ouvertes, d'un forum annuel de dialogue économique et social sur la stratégie EUSAIR, etc.;

53. met en évidence l'intégration européenne comme un élément fondamental de l'EUSAIR, qui englobe quatre pays de l'Union européenne et quatre pays tiers, et met en avant les aspects relatifs à la réconciliation, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité qui passent par une coopération plus étroite, ainsi que le rôle majeur des régions dans la promotion de l'autonomie régionale, du renforcement des capacités, de la décentralisation et de la démocratie.

Bruxelles, le 26 juin 2014.

*Le Président
du Comité des régions*

Michel LEBRUN

⁽¹¹⁾ COM(2013) 216 final.

⁽¹²⁾ COM(2014) 86 final.